

NOVEMBRE 1976

Etablir le protêt du chèque suivant, compte tenu du fait qu'à présentation, il est payé par la Banque, une somme de 10 000,00 francs.

Vous aurez, au surplus, à expliquer quelles sont les formations annexes à la signification d'un tel protêt.

Chèque n° 0 004 888

B.P.F. 27 500,00

Série BX.

SOCIETE GENERALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'industrie en FRANCE.

Société anonyme fondée en 1804 - Capital 150 000,00 francs - Siège social à PARIS.

Payez contre ce chèque la somme de VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS à l'ordre de la Société CEPAC à SAINT-ETIENNE.

GRENOBLE, le 18 NOVEMBRE 1976

(Signé) LEBLENC

Payable au Bureau de GRENOBLE - Place Grenette - Compte n° 5 - 073 085 - M. Georges LEBLENC.

Au dos la mention : Payez à l'ordre de CREDIT DU CENTRE
SAINT-ETIENNE, le 20 novembre 1976
Société CEPAC. Le gérant : (signé) illisiblement.

M. Jacques DUVAL vous remet une reconnaissance de dette par laquelle M. Michel DURANT lui est redevable d'une somme de 2 000,00 francs et vous demande d'assigner ce dernier devant la juridiction compétente, à l'effet d'obtenir un jugement de condamnation.

M. DURANT, bien que cité à personne, ne se présente pas et ne se fait pas représenter.

Rédiger les différents actes de procédure, jusque et y compris la saisie-exécution. M. DURANT, bien que présent à son domicile, lors de la saisie, n'ouvre pas la porte.

--=O=--